

Comment les Français envisagent-ils le risque dépendance ? Une analyse à partir des données de l'enquête Pat€r 2020

Paris, le 1^{er} juillet 2021

La Caisse des Dépôts publie ce jour le 34^e Questions Politiques sociales – Les études qui présente l'analyse des résultats de la vague 2020 de l'enquête Patrimoine et préférences vis-à-vis du temps et du risque (Pat€r). Ce 2^e volet de l'enquête (cf. QPS – les études n°33) interroge les Français sur la façon dont ils appréhendent le risque de devenir un jour dépendants, quelles modalités de prise en charge ils anticipent et de quelles ressources ils pensent disposer pour financer une éventuelle perte d'autonomie.

Si la perte d'autonomie au grand âge n'est pas en soi une question nouvelle, les progrès fulgurants de l'espérance de vie à 60 ans engrangés depuis un demi-siècle (+7,8 années pour les hommes et +7,6 années pour les femmes entre 1969 et 2019 selon l'Insee), conjugués à l'arrivée prochaine au grand âge des générations du baby-boom, laissent présager une forte augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie au cours des vingt prochaines années. Dans cette perspective, la question de prise en charge de la dépendance alimente régulièrement le débat public.

Une grande majorité des répondants juge probable, voire très probable, de devenir un jour dépendants.

La perspective de devenir un jour dépendant apparaît comme assez probable à une large majorité des répondants. Toutefois, les personnes les plus diplômées, celles ayant déjà été confrontées à la dépendance d'un proche ou se déclarant en mauvaise santé, y sont davantage sensibilisées. Pour autant, seulement 5,6 % considèrent comme certain qu'ils deviendront un jour dépendants.

Une majorité de répondants anticipe pouvoir bénéficier de l'aide régulière de leur conjoint en cas de perte d'autonomie. En revanche, l'aide des enfants est très majoritairement perçue comme ne pouvant être qu'occasionnelle. Les Français refusent même massivement que leurs enfants consentent à certains sacrifices pour les aider.

Chez les personnes en couple, le recours au conjoint en cas de besoin de 2 heures d'aide par jour est largement préféré au recours à un aidant professionnel. Les répondants sont même majoritairement prêts à accepter que leur conjoint consente à certains sacrifices pour les aider, si cela leur évite de partir en maison de retraite.

Enfin, les répondants sont presque 3 fois plus nombreux à anticiper avoir besoin à 80 ans d'aide pour les tâches ménagères que pour des difficultés en lien avec des troubles cognitifs.

Les deux tiers des répondants anticipent des problèmes pour payer une maison de retraite

Les personnes interrogées ont une évaluation assez correcte du coût d'une prise en charge en Ehpad. Ils sont pourtant deux tiers à penser avoir des difficultés même en mobilisant l'ensemble de leurs ressources.

Le financement de la perte d'autonomie doit, pour une grande majorité des répondants, reposer essentiellement sur l'Etat et la personne dépendante, et ne peser que marginalement sur les familles. Pour autant, seule une minorité d'entre eux pense pouvoir dans une telle éventualité mobiliser des aides publiques comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), y compris parmi les répondants à faible niveau de vie, ce qui témoigne probablement d'une importante méconnaissance du fonctionnement de l'APA.

L'idée d'une éventuelle obligation d'assurance contre le risque dépendance est assez favorablement accueillie, pourvu qu'elle garantisse à tous une couverture de qualité. Cette éventuelle obligation ayant une préférence plus marquée chez les personnes qui anticipent le plus de devenir dépendantes et celles qui sont plus risquophobes.

La publication « Questions politiques sociales – Les études » 34 est disponible en cliquant sur <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg34>.

La gamme des publications *Questions politiques sociales* (QPS) se décline en trois produits distincts : QPS Les brèves, QPS Les études et QPS Les cahiers.

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par *QPS – Les études* qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par *QPS - Les cahiers* qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques. »

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  caissedesdepots.fr